

MON MARI ET SON ADDICTION

Par Profil supprimé Postée le 01/05/2014 16:03

Bonjour, je suis avec un alcoolique de 40ans qui jusqu'à hier était en sevrage alcoolique depuis un mois avec des années d'alcool derrière lui avec une pancréatite il y a 3 ans, quand hier je l'est surpris à racheter un cubi de roser et à en boire il dit qu'il ne vas pas retomber dedans chose que j'ai du mal à croire car le cubi à bien descendu depuis hier. Il refuse de retourner voir le médecin, je ne sais même pas si je dois continuer à lui donné ces médicaments étant donné que c'est hyper dangereux ce mélange alcool médicaments.
Je suis dans l'impasse et me sent impuissante que faire?
abordé ce sujet deviens une source de dispute interminable et le rend violent envers moi
Cordialement à tous
preneuse pour vos conseils..

Mise en ligne le 02/05/2014

Bonjour,
Il est effectivement pas si courant qu'une personne qui a été dépendante à l'alcool et a arrêté parvienne par la suite à une consommation modérée. Il est donc possible, sans que cela soit certain car chaque personne est différente, que votre mari revienne au même niveau de consommation qu'auparavant. Cela ne signifie pas pour autant qu'il est en échec ; l'arrêt de l'alcool est un processus qui s'inscrit dans la durée et qui passe souvent par des phases de reprise suivies à nouveau d'arrêts.

Vous vous sentez impuissante face à cette situation et vous avez essayé de faire ce que vous pensiez adapté pour l'aider, mais visiblement cela ne fonctionne pas. Il pourrait être intéressant pour lui comme pour vous, de lui demander de quelle façon vous pourriez l'aider, dans le cas où il accepte votre aide. Mais si ce n'est pas le cas, il pourrait aussi être éventuellement pertinent de le laisser gérer seul cette question (qu'il s'agisse de la prise de médicaments, de la prise de RV avec le médecin, de la consommation d'alcool, ...). Cela permettrait peut-être qu'il se responsabilise face à ce problème qui est le sien.

Nous comprenons qu'une telle attitude de retrait soit difficile à adopter pour vous et que la situation soit très douloureuse et vous angoisse, mais votre mari peut décider d'entreprendre les démarches nécessaires, s'il fait ce choix.

Pour vous soutenir et vous accompagner dans votre réflexion sur votre propre positionnement, face à cette souffrance que vous ressentez par exemple, face aux différentes attitudes à adopter, notamment dans ce contexte de violence, nous vous conseillons de prendre contact avec un Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention des Addictions. Les équipes (médecins, psychologues, travailleurs sociaux) qui y travaillent proposent des consultations gratuites et confidentielles à l'entourage de personnes dépendantes. Nous vous indiquons ci-dessous les coordonnées d'une de ces structures.

Vous pouvez également nous contacter au 0 980 980 930 (appel anonyme, et gratuit depuis un poste fixe et au prix d'une communication ordinaire depuis un portable). Notre service est ouvert tous les jours de 8h à 2h du matin.

Bien à vous,

POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITÉZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC LES STRUCTURES SUIVANTES :

HÔPITAL DE JOUR EN ADDICTOLOGIE - CENTRE HOSPITALIER SAINT-JEAN-DE-DIEU

Avenue Saint Jean de Dieu
LEHON
22100 DINAN

Tél : 02 96 39 83 16

Site web : www.chdinanstbrieuc.fsjd.fr/pages/pole-de-dinan

Accueil du public : Du lundi au vendredi 9h-17h00

COVID -19 : Accueil avec respect des gestes barrières.

Voir la fiche détaillée

CSAPA DOUAR NEVEZ

25 bd Laënnec
56800 PLOERMEL

Tél : 02 97 73 39 81

Site web : www.douarnevez.com

Accueil du public : Sur rendez-vous le Lundi 8h30-13h30 et de 16h00-18h00 - Mardi 8h00-18h30-Mercredi de 8h00-17h30 - Jeudi 8h00-18h00 et Vendredi 8h30-15h30

Consultat° jeunes consommateurs : Consultation sur . Consultation à la Mission Locale pour des consultations psychologiques sur rendez-vous le mardi après-midi, également à la Maison des Adolescents sur rendez-vous les Mercredi.

COVID -19 : Accueil avec respect des gestes barrières.

[Voir la fiche détaillée](#)

CSAPA SAINT MELAINE

39 rue Saint-Melaine
35000 RENNES

Tél : 02 22 51 41 40

Site web : www.ch-guillaumeregner.fr

Secrétariat : Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30. Le mardi de 11h à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Accueil du public : Du lundi au vendredi: sur rendez-vous.

Consultat° jeunes consommateurs : Consultations sur rendez-vous, avec ou sans entourage - Pas d'autorisation pour les mineurs qui souhaitent consulter.

COVID -19 : information septembre 2021 : Accueil avec respect des gestes barrières

[Voir la fiche détaillée](#)